

Comparaison des régimes d'assurance collective des employés syndiqués de LANEQ et du SEPB-571

Tarification

8 novembre 2023

	LANEQ (1er mai 2023 au 30 avril 2024)			SEPB-571 (1er juillet 2023 au 30 avril 2024)		
	Bronze	Argent	Or (incl. dentaires)	Base	Intermédiaire	Enrichi
Taux par 14 jours (excluant la taxe de vente de 9%)						
Assurance vie	0.1635% du salaire		0.3270% du salaire	0.084 par 1000 \$ de volume		
MMA	0.0451% du salaire		0.0903% du salaire	0.03 par 1000\$ de volume		
Vie pac	1.80 \$			Conjoint : 0.78\$ Enfant : 0.16 \$		
Invalidité de longue durée	0.8075% du salaire			0.673% du salaire		
Maladie						
Ind	44.94 \$	81.86 \$	107.82 \$	53.49 \$	68.45 \$	84.23 \$
Mono	71.97 \$	131.11 \$	174.80 \$	61.24 \$	78.31 \$	97.84 \$
Couple*	s.o.	s.o.	s.o.	106.95 \$	136.91 \$	168.45 \$
Fam	104.17 \$	189.78 \$	251.21 \$	113.23 \$	144.83 \$	178.95 \$
Soins dentaires						
Ind	s.o.	s.o.	Inclut en maladie	22.65 \$		
Mono	s.o.	s.o.	Inclut en maladie	36.19 \$		
Couple*	s.o.	s.o.	Inclut en maladie	45.29 \$		
Fam	s.o.	s.o.	Inclut en maladie	58.85 \$		
Contribution de l'employeur par 14 jours (excluant la taxe de vente de 9%)**						
Ind	3.69 \$			3.69 \$		
Mono	9.23 \$			9.23 \$		
Couple*	9.23 \$			9.23 \$		
Fam	9.23 \$			9.23 \$		

* Les membres avec conjoint(e) paient présentement l'équivalent de la couverture familiale.

** Selon la convention collective, la contribution employeur au régime d'assurance maladie est de 8,00 \$ par mois pour un statut individuel ou 20,00 \$ pour un statut avec personnes à charge, montants auxquels on ajoute la taxe de vente.